Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/09/2026 - 8277 - 2025 B 00020 - 939 269 395 - A.T.E.V.S

Dossier : A.T.E.V.S
Exercice du 31/12/2024 au 31/12/2025

Le 18/05/2026

Extrait certifié conforme par la gérance
Signature :

BILAN ACTIF

	Exercice du 31/12/24 au 31/12/25			Du au
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations incorporelles				
Terrains et aménagements				
Constructions				
Installations techniques et matériels				
Agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations corporelles				
Parts sociales, titres de participations	212 796		212 796	
Prêts et autres immobilisations financières	425		425	
Immobilisations financières	**213 221**		**213 221**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**213 221**		**213 221**	
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes fournisseurs				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	280		280	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	**280**		**280**	
Valeurs mobilières de placement				
Banque	48 056		48 056	
Caisse				
Disponibilités et V.M.P	**48 056**		**48 056**	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**48 336**		**48 336**	
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	**261 557**		**261 557**	

- Droit au bail :
- Immobilisations financières à moins d'un an :
- Créances à plus d'un an :

Engagement Crédit-Bail
- Immobilier :
- Mobilier :

Le 18/05/2026

Extrait certifié conforme par la gérance
Signature :

BILAN PASSIF

	Du 31/12/24 au 31/12/25	Du au
Capital social (dont versé)	159 848	
Ecarts de réévaluation		
Réserves légales		
Réserves diverses		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**- 813**	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**159 035**	
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 772	
Banques		
Emprunts court terme		
Autres emprunts et dettes		
Associés	520	
Associés - Compte courant bloqué		
Dettes financières	**100 291**	
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sociales		
Dettes fiscales		
Fournisseurs d'immobilisations		
Autres dettes d'exploitation	2 231	
Dettes d'exploitation et diverses	**2 231**	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**102 522**	
Autres régularisations		
TOTAL PASSIF	**261 557**	

Dont dettes :
- A plus d'un an : 92 745
- A moins d'un an : 9 777

Le 18/05/2026

Extrait certifié conforme par la gérance
Signature :

COMPTE DE RESULTAT

	Du 31/12/24 au 31/12/25 (13 mois)	Du au (mois)	Variation (13/)
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Produits des activités annexes			
Montant net du chiffre d'affaires			
dont à l'exportation et intra-communautaire			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats			
Charges externes	2 786		2 786
Contribution économique territoriale			
Impôts et taxes			
Salaires et traitements			
Charges sociales sur salaires			
Rémunérations associés dirigeants			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation	**2 786**		**2 786**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 2 786**		**- 2 786**

Le 18/05/2026

Extrait certifié conforme par la gérance
Signature :

COMPTE DE RESULTAT

	Du 31/12/24 au 31/12/25 (13 mois)	Du au (mois)	Variation (13/)
Produits financiers et produits assimilés	2 500		2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits des cessions d'immobilisations financières	55		55
Total des produits financiers	**2 555**		**2 555**
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	528		528
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	55		55
Total des charges financières	**583**		**583**
RÉSULTAT FINANCIER	**1 972**		**1 972**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**- 813**		**- 813**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices et IFA			
TOTAL DES PRODUITS	**2 555**		**2 555**
TOTAL DES CHARGES	**3 368**		**3 368**
BÉNÉFICE ou PERTE	**- 813**		**- 813**
Quote-part de résultat s/ opération fait en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supporté ou bénéfice transféré			

ANNEXE COMPTABLE

1 FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

ANNEXE COMPTABLE

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.
La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ANNEXE COMPTABLE

Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.

ANNEXE COMPTABLE

2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Titres de participation	0	212 851	55	212 796
Titres et autres immob.financières	0	425	0	425
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	213 276	55	213 221
TOTAL	**0**	**213 276**	**55**	**213 221**

Tableau des provisions

Aucune provision n'est à mentionner.

Tableau des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	213 221	0	213 221
Autres créances	280	280	0
TOTAUX	**213 501**	**280**	**213 221**

Tableau des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires et dettes assimilées	99 772	7 027	29 565	63 180
Associés	520	520	0	0
Autres dettes	2 231	2 231	0	0
TOTAUX	**102 522**	**9 777**	**29 565**	**63 180**

ANNEXE COMPTABLE

Détail des charges constatées d'avance

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisée.

Détail des produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

ANNEXE COMPTABLE

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Montant
Résultat courant	- 813
Résultat comptable	- 813

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 07/05/2026

A.T.E.V.S
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 159 848.00 euros
Siège Social :
72350 AVESSE
RCS de MANS N° : 939 269 395

L'an deux mil vingt six,
Le sept mai.

Les associés de la A.T.E.V.S se sont réunis au siège social, sous la présidence de Madame VANNIER Delphine, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 31/12/2024 au 31/12/2025 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**-813.49€**
Mise en report à nouveau	**-813.49€**
Montant Brut Distribuable	**0.00€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -813.49€.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

DV

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07/05/2026

A.T.E.V.S
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 159 848.00 euros
Siège Social :
72350 AVESSE
RCS de MANS N° : 939 269 395

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**-813.49€**
Mise en report à nouveau	**-813.49€**
Montant Brut Distribuable	**0.00€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -813.49€.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

PV DJ

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 07/05/2026

A.T.E.V.S
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 159 848.00 euros
Siège Social :
72350 AVESSE
RCS de MANS N° : 939 269 395

L'an deux mil vingt six, le sept mai.

Les associés de la A.T.E.V.S se sont réunis au siège social, sous la présidence de Madame VANNIER Delphine, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 31/12/2024 au 31/12/2025.

Sont présents :

- Madame VANNIER Noemie,
- Madame VANNIER Delphine,
- titulaire de 79 924 actions en pleine propriété, soit 50.00 % du capital social
- Monsieur VANNIER Pierre,
- titulaire de 79 924 actions en pleine propriété, soit 50.00 % du capital social

Total des actions détenues par les associés présents : 159 848 actions en pleine propriété sur les 159 848 actions composant le capital social.

Tous les associés étant présents, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

PREAMBULE

Par la présente assemblée générale, les associés prennent acte :

- qu'en date du 3 mars 2026 Madame VANNIER Noemie est sorti(e) de la société pour cause de cession de parts à Madame Vannier Delphine,
- qu'en date du 25 septembre 2025 Monsieur VANNIER Pierre est entré(e) dans la société,

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées.

PV DJ

Le président déclare à l'assemblée :

- que lesdites pièces ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion
- que les associés ont pu exercer le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du président
- Etat des conventions réglementées
- Approbation des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 - Quitus
- Affectation et distribution du résultat social
- Approbation des comptes courants associés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1 : RAPPORT DU PRESIDENT

Les associés, après avoir entendu le rapport d'activité du président, annexé aux présentes, sur l'exercice clos le 31/12/2025, l'approuvent.
Les associés approuvent également les opérations traduites dans les comptes qui leur sont présentés, à savoir l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les associés, après avoir entendu le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce, déclarent qu'aucune convention réglementée n'est intervenue ni au cours de l'exercice ni antérieurement.
Il est ici rappelé que, conformément au même article, les opérations courantes conclues à des conditions normales peuvent être passées librement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 3 : APPROBATION DEPENSES ET CHARGES visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du CGI

La collectivité des associés, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PV DJ

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - QUITUS

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (Grand Livre, Inventaire, Annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat approuvent les comptes de l'exercice.
Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir :

- un résultat social de -813.49€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**-813.49€**
Mise en report à nouveau	**-813.49€**
Montant Brut Distribuable	**0.00€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -813.49€.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

pv DJ

RESOLUTION N° 6 : APPROBATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

ETAT DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES
(extrait GRAND LIVRE)

	Madame VANNIER Delphine	Monsieur VANNIER Pierre
Comptes associés au 31/12/2024 (avant affectation du résultat N-1)		
Droits/Apports des associés : (+) Autres apports	259.75	259.75
Prélèvements Divers :		
Solde fin avant distribution La société vous doit	**259.75**	**259.75**
Distribution		
Solde après Distribution La société vous doit	**259.75**	**259.75**

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus, les associés approuvent l'état de leur compte courant associé respectif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 7 : POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au président pour accomplir toutes formalités consécutives à la présente assemblée et notamment le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce de MANS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des associés présents.

Madame VANNIER Delphine



Monsieur VANNIER Pierre

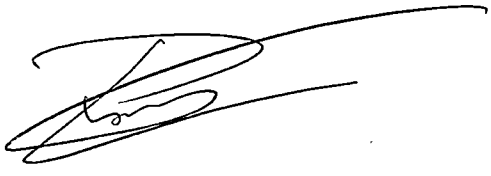

PV DJ